

Image not found or type unknown



Carte de résidence italienne

Par **tanger75**, le **21/11/2008 à 16:29**

Peut-on travailler en France avec une carte de résidence italienne ?
Si oui quelles sont les démarches à entreprendre ?
Merci de votre réponse

Par **asa**, le **10/10/2013 à 00:43**

Bonjour,
Il faut avoir la nationalité italienne pour travailler en France en revanche si vous trouvez une promesse d'embauche vous pouvez entreprendre les démarches à la préfecture pour obtenir une carte de séjour salariée